

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 8 Janvier

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

Le scrutin sénatorial du 4 janvier 1891 marquera le terme de l'évolution du pays vers la République dès longtemps considérée, suivant la parole de M. Grévy, comme le gouvernement nécessaire de la France, et devenue aujourd'hui, d'une manière définitive, son gouvernement effectif et complet.

Certes, à la veille du 4 janvier, le pays n'éprouvait aucune inquiétude sur le résultat des élections qui allaient avoir lieu ; il n'était pas douteux qu'après la défaite infligée à la coalition réactionnaire et boulangiste en octobre 1889 et que de récentes révélations, présentes à toutes les mémoires, ont transformée en déroute et en sauve-qui-peut, — il était hors de doute, disons nous, que les élections sénatoriales seraient nettement et en majorité républicaines. Mais pouvait-on s'attendre à une victoire aussi décisive et aussi éclatante, non seulement dans les départements qui précédemment étaient représentés au Luxembourg par des sénateurs républicains, mais encore dans des départements tels que le Pas-de-Calais, la Vienne, la Seine-Inférieure, qui naguère élaient à de fortes majorités des réactionnaires de haute marque, tels que MM. Pouyer-Quertier, Ancel, Paris, le général Ladmirault, le marquis d'Havrincourt, vétérans de nos assemblées parlementaires, et qui viennent aujourd'hui de les remplacer par des républicains.

Sur 80 sénateurs, à élire, 6 réactionnaires seulement ont été élus dans la Vendée et dans l'Orne. Partout ailleurs les candidats républicains ont été nommés, si bien que la majorité sénatoriale comptera désormais 240 gouvernementaux contre 55 réactionnaires. Lorsqu'on se souvient qu'il y a peu d'années encore, la droite disposait au Sénat de forces assez compactes et assez disciplinées pour prononcer à la requête de MM. de Broglie et de Fourtou la dissolution de

la Chambre des députés, on pourra mesurer toute l'importance des conquêtes successives faites sur ce terrain par l'opinion républicaine.

Ajouterons-nous que la victoire du 4 janvier n'a pas seulement été une victoire éclatante, mais encore une victoire du meilleur aloi ? Ce n'est pas cette fois qu'on peut s'écrier : « *Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni* ». Les élus ont mérité leur succès par leur attitude politique pleine de fidélité et de dévouement à la cause qu'ils ont dès longtemps embrassée et que la plupart d'entre eux ont toujours servie : celle de la liberté, celle de la République.

La République d'abord et avant tout : telle est la signification du vote du 4 janvier. Sur ce point, les électeurs sénatoriaux se sont interdit toute transaction et toute faiblesse. On en a eu un exemple très caractéristique et très frappant dans la Sarthe où M. Rubillard, maire du Mans et sénateur sortant — qui est le beau-père de M. Quesnay de Beaupaire, — a été écarté d'emblée par la presque unanimité des républicains, parce qu'il avait hésité à combattre les projets du général Boulanger et refusé de siéger parmi les juges de la Haute-Cour.

Deux faits caractérisent entre tous le scrutin du 4 janvier : l'unanimité des suffrages obtenus à Paris par M. de Freycinet ; la rentrée de M. Jules Ferry dans le Parlement.

On ne saurait imaginer un succès plus marquant que celui qui a été remporté par M. le président du Conseil, dont la candidature, aux yeux des électeurs sénatoriaux de la Seine, a symbolisé la cause de la défense nationale, ce grand intérêt et ce grand devoir dont la sauvegarde est justement sacrée pour tous les Français.

Quand à la rentrée de M. Jules Ferry, sur lequel un obscur boulangiste l'avait emporté de quelques voix en 1889, on doit la considérer comme un acte de réparation envers un homme d'Etat qui a rendu au

pays de signalés services. M. Jules Ferry a été odieusement outragé : le bon sens de ses compatriotes des Vosges a fait justice de ces ignominies ; pour notre part, nous applaudissons à leur vote ; il vient de rendre à la République un de ses plus courageux défenseurs.

Si importantes toutefois et si dignes d'attention que soient les particularités du scrutin, il y a un fait d'ordre général qui les domine. Les éléments qui vont renforcer, au Luxembourg, la majorité républicaine du Sénat — déjà si unie et si ferme — ne sont pas seulement des éléments d'ordre et de sagesse, mais encore de liberté et de progrès.

Plus que jamais, au lendemain de cette grande et belle manifestation de la sympathie publique, le Sénat saura comprendre le rôle de modérateur qui lui convient.

Nous le répétons avec une foi profonde, car nous en avons un nouveau gage dans l'éclatant triomphe qui vient d'être remporté par la République, la politique gouvernementale, la politique de la majorité sera une politique d'union et d'apaisement et non une politique révolutionnaire.

* *

REVUE DES JOURNAUX

PARISIENS

Le Journal des Débats. — La composition du Sénat reste après le renouvellement triennal ce qu'elle était avant, et l'on peut dire qu'il n'y a rien de changé au Luxembourg. Il n'y a que dix sénateurs monarchistes de moins.

Le Paris. — La République est triomphante. Il faut qu'après cette épreuve décisive, le Sénat renouvelé entre plus résolument que par le passé dans la voie des réformes. Il ne faut pas que la victoire soit stérile, aussi bien pour le pays que pour le Sénat lui-même.

La France. — Nous devons profiter de l'affaiblissement de nos adversaires et des progrès faits par la République dans toutes les couches du corps électoral et sur tous les points du terri-

il, car c'est la première fois que je viens en France. Puis en admettant même que mon état de santé ait été assez satisfaisant pour m'en informer, j'ai cru devoir me conformer au désir que vous aviez manifesté de ne pas ébruiter pendant quelque temps...

— C'est juste... et je vous remercie d'autant plus sincèrement que votre intervention aurait peut-être dérangé mes plans.

Et reprenant sa première position, le pétulant petit homme tira une enveloppe de sa poche et continuant :

— La voici la bienheureuse lettre... et bien que je ne suppose pas qu'elle émane de vous, elle est bien signée de votre nom. Voyez ; « Maurice Séguin, au château des Crèches, près Rouen. »

Il fit passer le papier sous les yeux de Maurice et de Famin.

— Possédant un indice précieux, je me mis aussitôt en campagne, et j'appris qu'en effet, il existait, près de Rouen un château dit des Crèches, habité par deux vieilles dames du nom de Séguin. Deux dames, ça n'est pas suffisant. Poussant mes investigations plus loin, j'acquis la certitude qu'un homme, nouvellement arrivé, était devenu l'hôte des Crèches depuis un laps de temps qui concordait parfaitement avec l'époque de la fuite de Daniel Hubert. Après quelques jours d'une surveillance prudente, j'étais fixé ; je tenais mon homme.

— Vous l'avez arrêté?...
— Non pas, je vous ai dit que je brûlais seulement. D'abord, pour l'arrêter, il m'aurait fallu m'introduire dans la maison, effrayer néces-

sairement les respectables dames qui l'habitent, être forcé de réclamer main-forte... et j'ai mille raisons pour accomplir ma besogne tout seul...

— Alors ? interrogea Maurice.
— Alors j'attends l'occasion favorable, et c'est pour la faire naître, cette occasion, que je suis venu ici... Je veux bien croire que vous ne me refuserez pas de m'aider dans une tâche où nos intérêts, pour être différents, n'en sont pas moins liés.

— Mais que me demandez-vous ?
— De prendre simplement la place de Daniel Hubert, qui prit la vôtre.

— Je ne comprends pas ? Que dois-je faire ?
— Vous présenter là où il habite, en demandant à voir votre ancien compagnon de voyage... Nul doute que cette visite inattendue lui fasse écourter son séjour... Il ne pensera qu'à fuir. Une fois sur les routes, j'en fais mon affaire. Il n'ira pas loin sans que je lui barre le chemin... Lui pris, nous nous occuperons des complices, s'il y a lieu...

La pâleur de Famin recommença à s'accroître.
— Vous pensez donc qu'il n'était pas seul ? demanda Maurice.
— Peut-être... deux hommes qui s'étaient présentés le même soir à l'hôtel, demandant à vous voir, et qui ont suivi Daniel Hubert dans sa fuite... Un petit vieillard trapu, portant lunettes, et un autre de plus haute taille, brun, le teint coloré... Ces deux-là, je les reconnaîtrai comme je vous reconnaîtrai tous les deux, messieurs, ajouta monsieur Étienne, sans se douter qu'à sa première erreur, il en ajoutait une seconde, qui, cette fois, profitait à Famin, dont la figure se rasséréna.

Le National. — C'est une excellente journée pour la République, pour cette République modérée, progressiste, libéralement ouverte, qui s'impose aujourd'hui souverainement et contre laquelle aucune attaque — d'où qu'elle vienne — ne prévaut jamais.

Le Figaro. — Les leçons données à l'opposition conservatrice par les événements sont de nature à ouvrir les yeux des plus prévenus. On peut ne pas aimer la République ; il est inévitable de la subir et plus on lui résistera, plus elle fera sentir la lourdeur de son joug à ses adversaires.

Le Soleil. — Les élections sénatoriales ont été, comme on s'y attendait, un grand succès ministériel.

Le Gaulois. — La caractéristique de la journée est l'affirmation de la majorité gouvernementale. On ne peut citer dans aucune circonscription la victoire d'un ennemi déclaré et notable du gouvernement. Ce résultat était prévu et ne surprendra personne.

Le Temps. — La journée a été bonne pour le régime libéral que la France travaille si délibérément à fonder. Ce qui triomphe avec le Sénat lui-même, c'est la République sans épithète, la République de tout le monde, le gouvernement du pays par le pays tout entier. Il ne saurait y avoir le moindre doute dans l'esprit de personne et dans l'esprit du gouvernement moins qu'ailleurs sur la nature de la politique que la nation réclame et qu'elle attend. Il faut que cette politique lui ressemble et soit faite de largeur de vues, de tolérance de sentiments, d'oubli des anciennes formules, de raison pratique et progressive.

37 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

L'HÉRITAGE de Jean Séguin

DEUXIÈME PARTIE

V

— Comme je vous le disais monsieur, c'est moi qui fus chargé de l'arrestation de Daniel Hubert. Mon erreur amena le résultat que vous connaissez malheureusement trop bien.

— Tout autre l'aurait commise comme vous...
— Peut-être... Mais comme j'en ai souffert dans mon amour-propre et dans mes intérêts, je me suis fait le serment de la réparer. J'ai mis dans ma tête de reprendre celui que j'avais si sottement laissé échapper.

— Daniel Hubert ?...

— Justement...

Et vous avez réussi ?

— Pas encore... mais je brûle. D'abord laissez-moi vous renseigner plus amplement avant de vous demander le service que j'attends de vous.

L'oncle et le neveu échangeaient un regard. L'agent de la sûreté continua.

— Pour arriver à mon but, le meilleur moyen était de reprendre la trace de Daniel Hubert au

moment même où elle m'avait échappé. Je me rendis donc au Havre, à l'hôtel de Normandie, où je me présentai comme le frère de M. Maurice Séguin, qui avait dû arriver d'Amérique par le dernier paquebot. Naturellement, il me fut répondu qu'en effet un voyageur de ce nom était descendu à l'hôtel et était parti sans dire sa destination.

Feignant une grande contrariété, j'allais me retirer, quand l'hôtelier me rappela :

— Attendez-donc, me dit-il, je crois bien que ce monsieur m'a écrit deux ou trois jours après son départ.

Vous voyez mon étonnement, moi qui savais qu'à cette époque vous n'étiez guère en état d'écrire.

— Vous me rendrez bien service si vous pouvez me donner cette adresse, dis-je au maître d'hôtel.

L'hôtelier fouillait dans le tiroir de son bureau tout en disant :

— Oui, oui, je me souviens maintenant de sa lettre, c'était au sujet de bagages que dans sa précipitation à quitter l'hôtel, il avait négligé d'emporter... et tenez, justement, la voici cette lettre.

La chance me favorisait mieux que je ne pouvais l'espérer.

A ce point de son récit, M. Étienne fit un arrêt et s'adressant plus directement à Maurice Séguin :

— Monsieur, dit-il, vous connaissez-vous des parents dans ce pays ?...

Celui-ci tressaillit légèrement.

— Cela se peut sans que je le sache, répondit-

INFORMATIONS

Les élections pour le renouvellement partiel du Sénat donnent 74 sièges aux républicains et 6 aux monarchistes.

Il y avait lieu de pourvoir à 80 sièges, dont 64 étaient occupés par la gauche et 16 par la droite. 43 sénateurs sortants républicains et 6 sénateurs monarchistes sortants ont été réélus.

Parmi les nouveaux élus, on remarque qu'il y a 7 députés républicains et 9 anciens députés républicains. 8 nouveaux sénateurs de gauche n'ont jamais fait partie du Parlement.

12 sénateurs sortants, 7 de gauche et 5 de droite, qui se représentaient, n'ont pas été réélus.

En résumé, les républicains gagnent 10 sièges et n'en perdent aucun.

Nous relevons parmi les élections les plus marquantes, celles de MM. de Freycinet et Jules Ferry qui, dans la Seine et les Vosges, ont obtenu de très-grosses majorités.

En dehors de ces deux élections, nous signalerons celles de six anciens ministres : MM. Dautresme, Gomot, Demôle, Milland, Teisserenc de Bort et Dauphin.

Le ministre de la marine, M. Barbey et M. Arago, ambassadeur à Berne, sont réélus, ainsi que M. Camescasse, ancien préfet de police.

MM. Ferrouillat et Pouyer-Quertier, anciens ministres, ont été battus dans le Var et la Seine-Inférieure.

Les futures élections

Le renouvellement triennal du Sénat, qui vient d'avoir lieu, est le cinquième depuis l'origine de cette Assemblée. En fait de renouvellement des pouvoirs électifs, nous aurons maintenant :

En mai 1892, le renouvellement intégral des Conseils municipaux des 36,000 communes de France, Paris excepté ;

En juillet de la même année, le renouvellement par moitié des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement. Ce sera le septième depuis l'organisation départementale créée par la loi du 10 août 1871 ;

En septembre 1893, le renouvellement intégral de la Chambre des députés. Ce sera, en comptant la dissolution de 1877, le cinquième renouvellement depuis l'existence de la République

Enfin, en décembre 1894, réunion du Congrès pour l'élection du président de la République. A cette date, en effet, M. Carnot aura accompli les sept années de magistrature fixées par la Constitution. Ce sera la troisième élection présidentielle depuis 1876.

Tout ceci, bien entendu, à moins d'événements qu'il faut toujours prévoir.

— Mais occupons nous d'abord du sujet principal. Acceptez-vous, M. Maurice, de me rendre le service que je vous demande ?

— J'accepte, fit Maurice Séguin.

— Merci. Demain une voiture viendra vous prendre qui vous conduira au château des Crèches. Pour donner une authenticité plus parfaite au personnage que vous représentez, vous y trouverez la propre malle de William's Jordan, que je me suis procurée. Car n'oubliez pas que c'est sous le nom de William's Jordan, celui qu'il avait pris quand vous le rencontrâtes, que vous devrez vous faire annoncer. Le cocher est prévenu, vous n'aurez qu'à vous laisser conduire... Le reste me regarde.

M. Etienne se confondit encore en remerciements auprès de Maurice Séguin comme auprès de Famin, et gagna la porte du jardin.

— De cette façon, murmura-t-il joyeusement, je n'aurai pas besoin de me munir d'un mandat d'amener, ni d'avoir recours à l'intervention d'un commissaire... Allons, allons, nos galons ne sont pas loin...

Il referma la porte, quand Sabine Famin y arriva.

— Pardon, madame dit-il, vous êtes de la maison ?

— Oui, monsieur...

— Veuillez excuser ma demande indiscrette, mais je ne voudrais pas encore déranger ces messieurs... Voulez-vous avoir l'obligeance de prévenir monsieur Maurice Séguin que c'est à onze heures précises que la voiture viendra le prendre demain...

Et, sans s'attarder à l'étonnement que ce nom

EMPRUNT

On sait que l'Emprunt actuel a pour objet principal le remboursement de certains titres.

Nous croyons, pour éviter tout mécompte, devoir rappeler que ce remboursement s'effectuera à partir du 3 janvier 1891 au ministère des Finances à Paris et à partir du 15 janvier dans les départements à la condition d'avoir déposé les titres dix jours au moins à l'avance à la Caisse des Comptables qui doivent les rembourser, c'est-à-dire les Trésoriers généraux et les receveurs de finances ou les percepteurs dans les chefs-lieux d'arrondissement où la recette des finances est supprimée.

Les porteurs des mêmes titres pourront également les verser, au lieu de numéraire ou de billets, en garantie de souscriptions à l'émission de rentes du 10 janvier. Toutefois, s'ils ont plus de cinq titres, ils devront en faire le dépôt préalable à la caisse du comptable du Trésor chez lequel ils comptent souscrire. Cette formalité a pour objet d'activer les opérations le jour de l'émission et d'éviter un retard aux souscripteurs.

L'émission de rentes 3 0/0 se fera au cours de 92,55, cours déterminé dans les conditions qui assurent un bénéfice très raisonnable aux capitaux qui prendront part à la souscription. En bourse, la rente 3 0/0 a en effet atteint le cours de 95 fr. et les capitaux considérables qui, restant disponibles après la répartition des rentes à émettre, chercheront alors un emploi, seront une garantie de plus du maintien des cours actuels, pleinement justifiée par la solidité du crédit de la France et la confiance qu'il inspire à bon droit.

Les souscriptions seront reçues dans les départements, chez les Trésoriers généraux, chez les Receveurs des finances et chez un certain nombre de percepteurs désignés par le ministre des finances.

En Algérie chez les Trésoriers-Payeurs et chez les Payeurs désignés par le Ministre.

L'Interview de Ferry

Le *Matin* publie une lettre de M. Ducret, affirmant qu'il a reproduit exactement la conversation de M. Ferry concernant l'alliance de l'Allemagne.

On assure que M. Ducret, auteur de l'interview avec M. Jules Ferry publié par le *Matin*, vient d'envoyer ses témoignages au sénateur des Vosges.

L'express de Mulhouse dément aujourd'hui la nouvelle, donnée par plusieurs journaux, de la mobilisation des troupes en Alsace-Lorraine. Aucune mobilisation de ce genre n'aura lieu.

Par décret, M. Lebel, colonel d'infanterie en retraite, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Vitry (Ille-et-Vilaine).

Affaire Fouroux

C'est mercredi que se sont ouverts, devant la cour d'assises du Var, les débats relatifs à l'affaire Fouroux, le maire de Toulon, accusé de complicité d'avortement, dont nous avons longuement parlé lorsque l'événement s'est produit. Nous en donnerons un compte-rendu.

Le *Soir* publie sous toutes réserves la dépêche suivante de Tunis :

« Padlewsky est arrivé ici en venant de Malte, il en est reparti pour une destination inconnue. »

de Maurice Séguin produisait sur elle, il s'éloigna tout courant.

La stupefaction de Sabine atteignit son paroxysme à la vue de Famin, qui lui tendait les bras...

— Toi... toi... sauvé!..

— Oui, sauvé... sauvé de la mort!..

— Sauvé de tout... fit-elle avec une explosion de joie, en lui montrant une, deux, trois lettres de créanciers. Tous payés... vois, lis, payés intégralement...

— Payés?... répéta Famin qui ne comprenait pas.

Oui, d'abord, chez le premier où je me suis présentée, je ne pouvais croire...

Alors, j'ai couru, et partout, partout même réponse...

— Ma sœur, que donc a payé?..

— Comment peux-tu le demander?... Maurice... le brave cœur... notre cher neveu... Mais on vient de me dire qu'il était ici... Qu'il vienne donc que nous le remercions de notre joie, de notre bonheur... de celui d'Eva...

— Tais-toi, malheureuse... tais-toi... fit Famin, la gorge serrée de sanglots. Ne prononce pas le nom d'Eva...

Croyant à une nouvelle crise, sa femme le regardait avec effroi :

— Qu'y a-t-il, de grâce?... parle, Georges...

— Il y a que celui que nous croyons notre neveu est un misérable qui nous a trompés... un infâme qui abusait de ta confiance... Il y a que c'est à un assassin que tu voulais donner notre enfant, notre pauvre Eva...

— Mon Dieu ! fit Sabine en se rappelant ses projets. Quel châtime !

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Tirage au sort

L'itinéraire pour les opérations relatives à l'examen des tableaux de recensement et au tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1890 dans le département, demeure fixé comme suit :

Arrondissement de Cahors. — Le lundi 26 janvier 1891, à une heure du soir, le canton de Saint-Géry, à la mairie de Saint-Géry ; le mardi 27 janvier, à deux heures du soir, le canton de Puy-l'Evêque, à la mairie de Puy-l'Evêque ; le mercredi 28, à midi et demi, le canton de Lalbenque, à la mairie de Lalbenque ; le jeudi 29, à deux heures du soir, le canton de Luzech, à la mairie de Luzech ; le vendredi 30, à dix heures et demie du matin, le canton de Catus, à la mairie de Catus ; le samedi 31, à dix heures du matin, le canton de Cahors (Nord), à la mairie de Cahors ; le même jour, à deux heures du soir, le canton de Cahors (Sud), à la mairie de Cahors ; le mardi 3 février, à dix heures du matin, le canton de Limogne, à la mairie de Limogne ; le mercredi 4, à une heure et demie du soir, le canton de Montcuq, à la mairie de Montcuq ; le jeudi 5, à dix et demie du matin, le canton de Lauzès, à la mairie de Lauzès ; le vendredi 6, à onze heures du matin, le canton de Cazals, à la mairie de Cazals ; le samedi 7, à une heure et demie du soir, le canton de Castelnaud, à la mairie de Castelnaud.

Arrondissement de Figeac. — Le lundi 26 janvier 1891, à neuf heures du matin, le canton de Cajarc, à la mairie de Cajarc ; le mardi 27, à deux heures précises du soir, le canton de Figeac (Est), à la mairie de Figeac ; le mercredi 28, à une heure du soir, le canton de Livernon, à la mairie de Livernon ; le jeudi 29, à deux heures précises du soir, le canton de Figeac (Ouest), à la mairie de Figeac ; le lundi 2 février, à une heure du soir, le canton de Latronquière, à la mairie de Latronquière ; le mercredi 4, à une heure du soir, le canton de Lacapelle-Marival, au prétoire de Lacapelle-Marival ; le jeudi 5, à neuf heures précises du matin, le canton de Saint-Céré, à la mairie de Saint-Céré ; le même jour, à deux heures précises du soir, le canton de Bretenoux, à la mairie de Bretenoux.

Arrondissement de Gourdon. — Le lundi 29 janvier 1891, à huit heures du matin, le canton de Gourdon, à la mairie de Gourdon ; le même jour, à deux heures précises du soir, le canton de Salviac, à la mairie de Salviac ; le mardi 27, à huit heures et demie du matin, le canton de Payrac, à la mairie de Payrac ; le même jour 27, à deux heures précises du soir, le canton de Souillac, à la mairie de Souillac ; le mercredi 28, à huit heures et demie du matin, le canton de Martel, à la mairie de Martel ; le même jour, à deux heures et demie du soir, le canton de Vayrac, à la mairie de Vayrac ; le jeudi 29, à huit heures précises du matin, le canton de Gramat, à la mairie de Gramat ; le même jour, à deux heures précises du soir, le canton de Labastide-Murat, à la mairie de Labastide-Murat ; le vendredi 30, à neuf heures précises du matin, le canton de Saint-Germain, à la mairie de Saint Germain.

— En me sauvant, cet infâme me fait son complice... car cet argent ne lui appartient pas plus qu'à moi... complice d'un voleur...

— Il n'y a pas de vol en tout ceci... dit une voix, celle de Maurice Séguin. C'est par mon ordre que M^e Clergeot a payé... Quoi de plus naturel, mon oncle ?..

— Son oncle, fit Sabine... Que dit-il ?

— La vérité... Remercions celui que le ciel nous a conservé. Femme, embrasse le fils de Jean Séguin.

Maurice leur ouvrit ses bras, et il y eut une longue effusion, puis, à travers les sanglots de reconnaissance, difficilement comprimés, de rapides explications.

— Mais, dit Sabine, pourquoi depuis tant de jours n'avoir pas parlé... pourquoi ne pas vous être fait connaître?... Qui vous retenant ?

Famin répondit :

— Maurice Séguin ne pouvait parler parce que...

Le doigt sur la bouche, son neveu arrêta l'aveu de l'oncle en continuant :

— Parce que la justice m'avait recommandé le silence... Oh ! oui, chère tante, il me tardait de vous crier à tous : c'est moi ! Oui, j'avais hâte de vous connaître, de vous embrasser, mais j'ai dû me taire, comme vous vous taisez aussi jusqu'à ce que l'heure du châtime soit venue !..

Elle était trop émue pour approfondir ces explications, un peu superficielles...

— Mais Eva... Eva, là-bas, auprès de ce misérable... me permettez-vous de la prévenir, au moins ?

— Gardez-vous en bien. Jusqu'à demain notre

Les Mobiles du Lot

(20 ANS APRÈS)

Les anciens Mobiles du Lot se réuniront, le dimanche 11 janvier, à 11 heures du matin, dans une des salles de l'hôtel de ville de Cahors.

Le cortège se rendra à 11 h. 1/4 au monument de la place Lafayette pour y déposer des couronnes.

Le banquet aura lieu à midi, à l'hôtel du Palais National.

Le traitement des institutrices

Par arrêté :

Article premier. — Il est accordé une augmentation de traitement de 100 fr. à tous les instituteurs laïques de la 6^e classe provisoire, sans que leur traitement nouveau puisse être supérieur à 1,000 fr. Ces maîtres se trouveront, par suite de cette augmentation, rattachés à la 5^e classe et y prendront rang à partir du 1^{er} janvier 1891.

Art. 2. — Il est accordé une augmentation de traitement de 100 fr. à toutes les institutrices laïques de la 6^e classe provisoire, sans que leur traitement nouveau puisse dépasser 900 fr.

Art. 3. — Il est accordé une augmentation de traitement de 50 fr. à toutes les institutrices laïques de la 2^e classe provisoire des stagiaires, sans toutefois que leur traitement nouveau puisse dépasser 800 fr. Celles d'entre elles, qui, par suite de ladite augmentation, se trouveraient en possession du traitement de la classe permanente des stagiaires, seront rattachées à cette classe et y prendront part à partir du 1^{er} janvier 1891.

Inspecteurs d'Académie

Par décret, à dater du 1^{er} janvier 1891, le traitement des inspecteurs d'Académie des départements est fixé ainsi qu'il suit : Un inspecteur d'Académie, en résidence à Versailles, 8,000 fr. ; dix inspecteurs de 1^{re} classe, 8,000 fr. ; vingt inspecteurs de 2^e classe, 7,500 fr. ; trente inspecteurs de 3^e classe, 7,000 fr. ; trente inspecteurs de 4^e classe 6,500 fr.

L'indemnité d'agrégation n'est pas comprise dans ces traitements.

La Compagnie d'Orléans et ses ouvriers

La Compagnie d'Orléans vient d'adopter une mesure de la plus grande importance pour son nombreux personnel.

Elle avait constitué une caisse de retraite pour ses employés *commissionnés* ; elle vient d'adopter la même mesure pour tous les employés payés à la journée, hommes d'équipe, ouvriers des ateliers, etc.

Le conseil, sur la proposition du directeur de la compagnie, a décidé :

1^o Que tout agent non *commissionné* mis à la réforme en raison de son âge ou de son état de santé, après 25 ans de service et 55 ans d'âge, pourrait recevoir une retraite de 350 fr., augmentée de 10 fr. par année de service en plus jusqu'à un maximum de 400 fr.

2^o Indépendamment de cette disposition, la compagnie versera à la caisse nationale de retraites pour la vieillesse une somme représentant 2 0/0 du salaire de tout ouvrier qui consentirait à effectuer un versement égal moyennant une retenue de 2 0/0 sur salaire.

Ces sommes seront inscrites sur un livret individuel et seront la propriété de l'agent ; ce livret lui sera remis au cas où il viendrait à

secret ne nous appartient pas. Nous avons promis le silence absolu à l'homme qui sort d'ici.

Elle put cependant écrire à ces sœurs cette lettre affectueuse pour elle et sa fille, qui arriva le matin de cette journée bénie où la joie semblait renaitre aux Crèches.

— Eh ! bien, mon oncle, dit Maurice, quand il se retrouva seul avec lui, tout nous favorise, cet homme ne vous a pas reconnu, et l'infâme Hubert voudrait-il vous entraîner dans sa perte, qu'on se refuserait à prêter foi à ses accusations.

— Aux siennes, peut-être... mais à celles de l'autre... Ce Gervaise que j'ai écouté... ce Robine qui m'a entraîné jusqu'au...

— Taisez-vous, mon oncle... et ayons confiance dans la providence qui ne nous a pas abandonnés jusqu'ici...

VI

Le lendemain, à l'heure indiquée par M. Etienne, une légère voiture, sorte de phaéton de campagne, s'arrêtait devant la porte du jardin.

Le cocher, un campagnard aux cheveux rouges, de légers favoris, vulgairement appelés *pattes de lapin*, sur les joues, le col de sa houppelande fortement relevé sur son menton, sans descendre de son siège, se contenta de faire claquer son fouet pour avertir de son arrivée.

— C'est vous qui avez ordre de nous conduire ? demanda Maurice.

Il fit un signe affirmatif de la tête.

— Vous êtes seul ?

Même réponse muette de l'automédon, qui désigna du bout de son fouet, une malle solide-ment amarée sur le derrière du véhicule.

JACQUES BRÉMOND.

(A suivre.)

quitter la Compagnie pour un motif quelconque. Ces mesures peuvent assurer une retraite de 600 à 800 fr. aux vieux ouvriers. Les pensions accordées par la Compagnie sont reversibles par moitié sur la tête de la veuve pendant sa vie entière, et, en cas de pré-décès de la veuve jusqu'à dix-huit ans.

Nous nous faisons bien volontiers l'interprète de tous les agents de la Compagnie du chemin de fer pour remercier son excellent directeur et le conseil d'administration de ses bienveillantes mesures.

Ainsi, en huit années, sur l'initiative de MM. Sévère et Heurteau, directeurs, une pension de retraite, s'appliquant à tout le personnel, a été instituée dans des conditions et sur des bases vraiment libérales.

Voilà du bon socialisme. Puisse l'exemple être contagieux ! Il faut avouer que c'est un beau cadeau d'étrennes pour les agents de la Compagnie d'Orléans.

Livraison des tabacs de la récolte de 1890
MAGASIN DE CAHORS

Contrôle de Cahors n° 2. — 1^{er} groupe. — Bergant, 14 janvier. — Crégols, 14, 15. — St-Cirq-Lapopie, 14, 15, 16, 17, 19 et 20. — Orniac, 20 janvier.

2^e groupe. — Cours, 20, 21 janvier. — Vers, 22, 23 et 24. — Larroque-des-Arcs, 24. — Cahors (nord), 24, 26 et 27.

3^e groupe. — Sènaillac, 13 janvier. — Caniac, 14. — Sabadel, 15. — Lentillac, 15 et 16. — Cabrerets, 16, 17 et 19. — Cras, 19. — St-Martin-de-Vers, 19. — Lantzès, 19 et 20. — St-Cernin, 20.

4^e groupe. — St-Géry, 20, 21, 22 et 23 janvier. — Arcambal (Pasturat), 23 et 24. — Bouziès, 24 et 26. — Lugagnac, 26 et 27. — Limogne, 27. — Esclauzels, 27.

Contrôle de Cahors n° 1. — 1^{er} groupe. — Sauliac, 28 et 29 janvier. — Marcillac, 28, 29, 30 et 31 janvier et 1^{er} février. — St-Pierre-Toirac, 2 février. — Gréalou, 3. — Larroque Toirac 2 et 3. — Montbrun, 3 et 4.

2^e groupe. — Ste-Eulalie, 4 et 5 février. — St-Sulpice, 30 janvier et 5 février. — Brengues, 6 et 7 février. — Bédier, 7 février. — Blars, 7 et 9. — Carrayrac, 9. — Cadriou, 9.

3^e groupe. — Cajarc, 28 et 29 janvier. — St-Chels, 29 et 30. — Calvignac, 30 janvier. 5 et 6 février. — Corn, 31 janvier et 5 février. — Boussac, 31 janvier et 4 février.

4^e groupe. — Larnagol, 2, 3, 4, 7 et 9 février. — Cénévières, 4, 5 et 6. — St-Martin-Labouval, 6, 7 et 9.

Contrôle de Cahors n° 1. — 1^{er} groupe. — L'hospitalet, 12 février. — Labastide-Marnhac, 12, 13, 14 et 16. — Cahors (Sud), 13, 14, 16 et 17. — Parnac, 14, 16, 17 et 18.

2^e groupe. — Catus, 18 février. — Saint-Vincent, 18. — Craissac, 19. — Pescadoires, 19. — Prayssac, 19, 20 et 21. — Castelfranc, 21. — Les Junies, 21. — Bélaye, 21. — Anglars-Juillac, 23 et 24. — Grézels, 24 et 25. — Lagardelle, 25. — Puy-l'Evêque, 25.

3^e groupe. — Saint-Médard, 12 février. — Albas, 12 et 13. — Douelle, 14 et 16. — Labastide-du-Vert, 17. — Luzech, 17, 18 et 19.

4^e groupe. — Lascabanes, 19 et 20 février. — Cézac, 20. — Pern, 20 et 21. — Castelnau, 21 et 23. — Flaugnac, 21 et 23. — Saint-Paul-Labouffie, 23. — Saint-Laurent, 23 et 24. — Saint-Cyprien, 24. — Montcuq, 24 et 25. — Sainte-Alauzie, 25.

Contrôle principal de Cahors. — 1^{er} groupe. — Valroufié, 26 et 27 février. — Maxou, 26, 27 et 28. — Francouls, 28. — Mercuès, 28 février, 2 et 3 mars. — Espère, 3 et 4 mars. — Cahors, 27 février, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12 mars.

2^e groupe. — Cieurac, 12 mars. — Flanjac, 9, 12 et 13. — Aujols, 13 et 14. — Laburgade, 7.

3^e groupe. — Pradines, 26, 27 et 28 février, 2 et 3 mars. — Caillac, 3 et 4. — Calamane, 4 et 5. — Nuzéjols, 5. — Boissières, 5. — St-Denis, 5.

4^e groupe. — Lalbenque, 9 mars. — Fontanes, 6. — Montdoumère, 6 et 7. — Cremps, 7. — Le Montat, 9.

5^e groupe. — Lamadeleine, 9, 10 et 21 mars. — Arcambal, 12, 13 et 14.

Société de Pisciculture

Sur la demande d'un certain nombre de Sociétaires, le banquet de la Société de Pisciculture, fixé au dimanche 11 janvier, est renvoyé à une date ultérieure.

Plusieurs sociétaires ont, en effet exprimé le désir de banqueter pendant la belle saison, afin de pouvoir faire précéder le dîner, d'une partie de campagne, sur les bords du Lot.

Les nombreux pêcheurs à la ligne qui comptent la Société pourront ainsi se livrer en corps, durant toute la journée, à leur plaisir favori et le soir des toasts seront portés à ceux qui auront fait les plus belles captures.

Vélocipédie

La Reine bicyclette devient un véritable succès de librairie. Cette charmante brochure illustrée par Mars, s'enlève avec rapidité et la maison Firmin Didot peut à faire suffire aux commandes. On le trouve chez tous les libraires et marchands de vélocipèdes.

Le club vélocipédique de Naples a donné, il y a quelques jours, un banquet en l'honneur de MM. Allen et Sachsleben; les jeunes américains qui font le tour du monde en bicyclette.

Monsieur Clément commence à préparer dans son usine de la rue de Brunel à Paris ses nouveautés pour la saison 1891; il y a plusieurs nouveaux modèles qui sont appelés à faire sensation, il est représenté à Cahors par Jean Larrière.

Mercredi dernier 7 janvier, à 8 heures M. Hennequin, président fondateur de la Société de topographie, a fait à la mairie du quatrième arrondissement de Paris, une conférence sur la vélocipédie militaire et son application en temps de guerre.

Les livres et les maladies épidémiques

Le Gaulois raconte qu'un médecin anglais, le docteur Fox, vient de saisir la justice de Wirisford d'un fait de transmission de la scarlatine par les livres loués dans les cabinets de lecture.

Ayant observé trois cas de scarlatine dans une maison et ayant recherché la cause de cette épidémie, il fut amené à suspecter un livre loué dans un cabinet de lecture. Une enquête faite à la librairie a démontré que ce livre avait été loué, peu de temps auparavant, par une famille dans laquelle il y avait un cas de scarlatine.

Il est donc évident que la circulation des livres loués est dangereuse au point de vue de la transmission des maladies infectieuses, d'autant que le livre conserve facilement les pellicules et les poussières contagieuses, et que, justement, les convalescents lisent beaucoup.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 15 décembre

Présidence de M. L. Greil, directeur

Le procès verbal de la séance du 8 décembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues. M. Valette propose une modification aux statuts, en vertu de laquelle la Société pourrait nommer des directeurs honoraires. Cette proposition est renvoyée à une commission de cinq membres qui sera chargée de l'étudier et de présenter un rapport à la prochaine séance.

M. Joseph Blanc donne lecture d'un gracieux sonnet dont il est l'auteur, intitulé: *Rose d'hiver*.

M. Greil lit deux documents manuscrits pleins d'intérêt. L'un donne des renseignements très précis sur le cas d'un procès criminel, vers le milieu du XVIII^e siècle. Il fut dépensé 944 livres et 4 sous pour le procès et la sentence de quatre criminels, dont trois hommes et une femme. Celle-ci avait été condamnée à être fouettée, les autres à être pendus.

L'autre document énumère les religieux de cinq communautés d'hommes existant à Figeac en 1767. Le couvent des Jacobins ne comptait que quatre moines, celui des Cordeliers deux, celui des Carmes quatre, celui des Augustins un ou deux, celui des Capucins six ou sept. Une commission municipale demanda que ces divers religieux fussent envoyés dans des communautés de leur ordre plus importantes que celle de Figeac, et que les immeubles qu'ils abandonneraient fussent convertis en manufactures au profit de l'hospice de Figeac. — Nous ignorons s'il fut donné suite à cette demande.

M. l'abbé Gary commence la lecture d'un recueil de cantiques populaires à l'usage des missions. Il lit: *O peccodou misérable, et Ah! que fo bel d'estre foro del bice*.

La séance est levée.

Le Président, L. GREIL. Le Secrétaire, G. GARY.

Séance du 22 décembre

Présidence de M. L. Greil, directeur

Après la lecture du procès-verbal et le dépôt des publications reçues, M. le Secrétaire général communique à la Société une circulaire de M. le directeur des Beaux-Arts faisant connaître que la quatorzième session des Sociétés des Beaux-Arts des départements coïncidera, en 1891, avec la réunion à la Sorbonne des Sociétés savantes. Les mémoires préparés en vue de cette session devront être envoyés avant le 15 mars, terme de rigueur, pour être soumis à l'examen du comité des Sociétés des Beaux-Arts, chargé de désigner ceux qui pourront être lus en séance publique.

M. Joseph Blanc, rapporteur de la Commission chargée d'étudier un projet de révision des statuts de la Société, lit tous les articles des statuts et du règlement intérieur maintenus et modifiés par la Commission. Ces articles sont successivement adoptés après quelques modifications. Un des nouveaux articles interdit le sectionnement, un autre permet de nommer des directeurs honoraires.

M. Bergognoux, notre infatigable archéologue, a exploré une tombe découverte sur les bords du ruisseau de l'Oule, non loin du gouf de Lantouy. Après avoir raconté la légende populaire qui se rattache à ces lieux, il décrit avec beaucoup d'érudition le tombeau et les objets qu'il y a trouvés. Il met ces derniers sous les yeux de la Société.

M. Daynard secrétaire général lit le rapport annuel sur les travaux de la Société des Études en 1890. Ce rapport très bien écrit, devant être prochainement publié, nous ne l'analysons pas.

La séance est levée. Le Président, L. GREIL. Le Secrétaire, G. GARY.

La solde des officiers

Sait-on quelle est la solde journalière nette de nos officiers?

La voici d'après les nouveaux règlements militaires.

Maréchal de France, 80 francs; général de division, 52 fr. 50; général de brigade, 35 fr. colonel, 22 fr. 60; lieutenant colonel, 18 fr. 30 c. chef de bataillon, 15 fr. 30; capitaine après 13 ans de grade, 11 fr. 50; capitaine après 10 ans de grade 10 fr. 50; capitaine après 6 ans de grade, 9 fr. 50; capitaine avant 6 ans de grade, 8 fr. 50; lieutenant de 1^{re} classe, 7 fr. 50; lieutenant 2^e classe, 7 fr.; sous-lieutenant, 6 fr. 50.

Le froid

Cette nuit le froid a été si vif que le thermomètre est descendu entre 7 et 8 degrés au dessous de zéro.

Temps probable jusqu'au 14 janvier

Le changement de temps très notable qui vient de coïncider avec le moment où le soleil est passé à son périhélie, fait espérer que les froids ne vont plus sévir avec la grande intensité qu'ils ont eue en Novembre et en Décembre, et surtout avec autant de persistance. Il y a lieu aujourd'hui de compter, non point sur une cessation complète des basses températures, mais sur de bonnes accalmies dans les rigueurs de l'hiver.

Avant les 6-7, pluies et quelques chutes de neige sur bien des points, mais qui seront plus accentuées sur les versants océaniques, et puis des Alpes, dans la direction du Var et de l'Italie.

A ces dates, arrivée de bourrasques océaniques accompagnées de pluies et de neiges qui gagneront en étendue sur notre continent français. Mers mauvaises. Accalmie ensuite.

Entre les 10-13, surviendront des mauvais temps qui se généraliseront, persisteront avec des alternatives de pluie, des chutes de neige plus abondantes de grands vents, lesquelles perturbations aériennes seront suivies de basses températures. Alors, mers tourmentées.

Jeunes soldats victimes du froid

On signale de divers points du territoire des accidents occasionnés, sur les jeunes soldats, par la rigueur du froid.

A Lille, un soldat du 110^e de ligne a eu les deux mains gelées à l'exercice. Transporté à l'hôpital militaire d'urgence, il sera probablement amputé.

A Lyon, des cavaliers auxquels le général commandant la division de cavalerie avait interdit le port du manteau sont entrés à l'hôpital militaire atteints de bronchites graves.

Ce sont là des faits isolés, mais il est nécessaire que le commandement redouble de prévoyance et de sollicitude pour assurer, dans les circonstances présentes, relativement dures, le bien-être et la santé des hommes.

Il ne faut pas oublier que des jeunes soldats viennent seulement d'arriver sous les drapeaux, que ces recrues ne sont pas encore acclimatées, et qu'il faut régler leur entraînement sur la rigueur de la température. Les instructions données par le ministre de la guerre sont d'ailleurs très précises, à cet égard.

Un repaire de bandits.

On vient de faire une bien curieuse découverte non loin de la route de Villandrault, dans la commune Fargues-de-Langon (Gironde). Des ouvriers envoyés pour abattre un fourré ont découvert une grotte formée dans un rocher, dont l'entrée était dissimulée par un drap de lit sali de boue pour lui donner l'apparence d'une pierre.

On pénétra dans l'antré mystérieux. C'était une sorte de salle de dix mètres carrés environ, où gisaient pêle-mêle des fusils, des caisses de volailles, des havresacs, des couvertures, des matelas, des barriques de vin, des barils de rhum.

Renseignements pris, c'était grotte et le repaire d'une bande de brigands.

Le parquet de Bazas vient de se transporter sur les lieux. On a saisi tout cet arsenal de provisions. Une active surveillance est établie pour arrêter les habitants de cette rustique demeure.

M. Louis FARGES, le très distingué sous-chef du bureau historique au Ministère des Affaires Étrangères, vient de donner à la Grande Encyclopédie (livraison 282), une série de biographies des principaux membres de l'illustre famille des Condé. Nos lecteurs nous sauront gré de leur signaler ces articles qui présentent le plus vif intérêt tant au point de vue historique qu'au point de vue littéraire.

Une livraison-spécimen est envoyée contre 1 fr. en timbres-poste.

H. Lamirault et Cie, 61 rue de Rennes, Paris.

MINISTÈRE DES FINANCES

Emission de Rentes 3 %

Souscription publique le 10 Janvier 1891

Le ministre des Finances a été autorisé par la loi du 24 décembre 1890 à réaliser au moyen d'une Émission de Rentes 3 % une somme de 869,488,000 destinée à rembourser diverses obligations du Trésor ou à suppléer à des Émissions d'obligations antérieurement autorisées. Ces rentes seront émises au taux de 92⁵⁵/₁₀₀.

Les versements seront échelonnés ainsi qu'il suit :

Le Jour de la Souscription (10 Janvier) ..	15 fr. »
A la Répartition	15 »
Le 1 ^{er} Avril 1891	15 »
Le 1 ^{er} Juillet 1891	15 »
Le 1 ^{er} Janvier 1892	15 »
Le 1 ^{er} Juillet 1892	17 fr. 55
Total	92 fr. 55

On souscrit : Dans les Départements : à la Caisse des Trésoriers-Payeurs généraux, des Receveurs des Finances et des Percepteurs désignées par le ministre des Finances.

Quand on considère la quantité innombrable de maladies auxquelles notre pauvre existence est exposée, on comprend qu'on ne saurait jamais être assez prévoyant pour conserver le don si précieux de la santé. La constipation étant la cause de presque toutes les maladies chroniques, il est urgent, dès qu'on en ressent les premières atteintes, de prendre aussitôt des Pilules Suisses.

Musique du 7^{me} de ligne

Pas Redoublé	Sellenick.
Le duc d'Olonne (ouverture)	Auber.
Gavotte Stéphanie	Czibulka.
Les Dragons de Villars (fantaisie)	Maillard.
Staua (mazurka)	Gungl.

Bourse de Paris

Cours du 7 Janvier 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel	compt.	94 90
3 0/0 amortissable	compt.	95 25
4 1/2 0/0 1883	compt.	104 20

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE	4390 »
CRÉDIT FONCIER	1270 »
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	498 75
COMPTOIR N ^o D'ESCOMP ^t	632 50
EST (Chemin de fer)	885 »
LYON	1490 »
MIDI	1285 »
NORD	1830 »
ORLÉANS	1507 50
OUEST	1040 »
GAZ, C ^o parisienne	1443 75
CANAL DE SUEZ	2395 »
CANAL DE PANAMA	43 »
Etablissements DECAUVILLE	520 »

OBLIGATIONS

LYON (fusion)	438 50
EST 3 0/0	437 »
MIDI 3 0/0	437 50
NORD 3 0/0	447 »
ORLÉANS 3 0/0	444 »
OUEST 3 0/0	438 50
SUD DE LA FRANCE	410 »
OUEST-ALGÉRIEN	420 »
EST-ALGÉRIEN	422 »
OTTOMANES, priorité 5 0/0	409 »
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 1/2 1853 ..	595 »
— — — 4 1/2 1863 ..	516 »
— — — fonc. 3 1/2 1877 ..	387 75
— — — comm. 3 1/2 1879 ..	467 »
— — — fonc. 3 1/2 1879 ..	466 »
— — — comm. 3 1/2 1880 ..	461 50
— — — fonc. 3 1/2 1883 ..	408 »
— — — — 3 1/2 1885 ..	457 50
— — — bons 100 fr. av. lots ..	71 75
GAZ, C ^o parisienne	520 »

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889	98 40
RUSSE, 4 0/0 consolidé	97 45
PORTUGAIS 3 0/0 (rente)	58 10
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889	442 »
LOMBARDS, 3 0/0	334 »
SARAGOSSE 3 0/0	390 »

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société)	655 »
Oblig. GUAYAQUIL (Équateur) 6 0/0 ..	470 25
— PORTO-RICO 3 0/0	270 »
— BAHIA (Brésil) 5 0/0	450 »

BULLETIN FINANCIER

du 7 janvier 1891

Malgré la cherté des reports, qui a été excessive en liquidation, le marché continue à accuser nettement une tendance à la hausse; il en sera ainsi jusqu'à l'emprunt. Les marchés étrangers sont, du reste, très bien disposés, et les Consolidés anglais sont arrivés en hausse.

Le 3 0/0 fait 95.47, le 4 1/2 à 104.70. Les actions de nos grandes Sociétés de crédit sont très fermes.

Le Foncier est à 1,317 10, le Crédit lyonnais est demandé à 827 50; la Banque de Paris fait 857 50; les chemins Portugais sont en hausse. Les fonds étrangers font également preuve d'une fermeté remarquable. L'Italien est à 94 72, ce qui ne représente pas une bien grande hausse, si l'on tient compte du report. Le Turc est à 19 05.

En Banque, les valeurs de cuivre se réveillent un peu; l'Alpine reprend sa marche en avant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Aux termes de son Tarif spécial D 3, § 15, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans transporte, aux conditions suivantes, de toute gare de son réseau à Paris (Ivry), sous réserve d'un parcours de 500 kilomètres, ou payant pour 500 kilomètres, les Artichauts, Choux-fleurs, Fraises en paniers, Haricots verts, Navets, Oignons, Petits pois, Pommes de terre, Salades, Tomates, Choux, Poireaux et Carottes, par expédition de 50 kilogrammes, ou payant pour ce poids.

Le prix de transport est fixé à 0 fr. 16 par tonne et par kilomètre, plus 1 fr. 50 pour frais de manutention.

Le transport des marchandises a lieu par des trains spécialement désignés à cet effet, sans que le délai de transport puisse excéder deux jours, non compris les délais afférents aux opérations des gares de départ et d'arrivée.

La remise doit avoir lieu aux gares trois heures au moins avant le départ de ces trains.

A l'arrivée, les marchandises dont il s'agit sont mises à la disposition des destinataires dans les trois heures qui suivent l'arrivée des trains.

Les expéditions adressées aux halles ou à domicile aux conditions de ce tarif seront livrées par le service de factage dans les mêmes conditions de prix et de délais que les marchandises expédiées en grande vitesse.

Pour les points principaux ci-après, les prix par 1,000 kilogrammes sont les suivants, frais de manutention compris :

Lieux de provenance	Distances kilométriques	Prix par 1,000 kilog. (frais accessoires compris)
Bordeaux-Bastide.....	577	93 fr. 80
Libourne.....	542	88 20
Marmande.....	637	103 40
Agen.....	650	105 50
Villeneuve-sur-Lot.....	632	102 60
Montauban.....	720	116 70
Toulouse.....	750	121 50
Saint-Sulpice (Tarn)....	719	116 50
Saive.....	501	81 55
Brillac.....	698	113 20

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans porte à la connaissance du Public que Monsieur le Ministre des Travaux Publics vient d'homologuer la proposition faite d'inscrire dans son tarif principal D 33, les nouvelles dispositions suivantes.

Magasinage gratuit, dans les gares d'Ivry et de Vitry, des vins en fûts par expédition de 5000 kilogrammes au minimum.

1° Les vins par expédition de 5000 kilogrammes à destination des gares d'Ivry et de Vitry, qui auront effectué sur le réseau d'Orléans un parcours d'au moins 300 kilomètres, seront exonérés, sur la demande expresse de

l'expéditeur ou du destinataire, des droits de magasinage, dans ces deux gares, pendant un délai de 30 jours ;

2° Ce délai sera réduit à deux jours pour les vins adressés en Douane à la gare d'Ivry.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations balnéaires des Pyrénées et des bords du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tous points de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

Excursions aux Stations balnéaires des Pyrénées.

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz, et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située à 500 km, au moins de la station balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes 25 %
— 4 — 30 %
— 5 — 35 %
— 6 — et plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de la poitrine et de la gorge ; sans sels d'opium, tels que morphine ou codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors). La petite Carte de poche DU LOT

ETUDE de M^e J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon, n° 7.

VENTE APRÈS Saisie Immobilière

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant au Palais de justice de ladite ville, le mercredi, quatre février mil huit cent quatre-vingt-onze, à midi.

Suivant procès-verbal de M. Serres, huissier à Cahors, en date du trente-un octobre mil huit cent quatre-vingt-dix, visé, enregistré et transcrit,

Il a été saisi : A la requête de la DAME MARIE SELVES, sans profession, épouse de M. JEAN CAVALIÉ, boucher, et ce dernier, pour l'autorisation, agissant solidairement, domiciliés ensemble à Pradines, qui ont pour avoué M^e LACOSSE. Sur la tête et au préjudice du sieur SELVES Guillaume, propriétaire-cultivateur, demeurant à CAHORS.

Les immeubles ci-après : Le cahier des charges de l'adjudication desdits immeubles, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, pour être mis à la disposition du public.

Désignation Terre labourable à LES PLASSONNES, commune de Cahors, numéro 588, section M du plan de cette commune.

Mise à prix Dix francs ci 10 fr. En sus des charges.

Il est déclaré en outre, que pour conserver les hypothèques légales sur les immeubles à vendre, il est nécessaire de les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Cahors, le cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-onze. Signé : LACOSSE. Enregistré à Cahors, le novembre mil huit cent quatre-vingt-dix, F^e Ce reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : AGARD.

1891

ANNUAIRE

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF

du

DÉPARTEMENT DU LOT

Publié avec l'autorisation de M. le Préfet

PAR

MM. LES CHEFS DE DIVISION

DE LA PRÉFECTURE



SE TROUVE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE DE A. LAYTOU ET FILS

1891

VIGNES AMÉRICAINES

PAR MILLIONS A LA VENTE

de plants directs, porte greffes et de plants greffés-soudés

PRIX TRÈS MODÉRÉS

S'adresser au propriétaire : M. Victor COMBES

Chevalier du Mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Évêque (Lot)

Envoi franco du prix-courant sur demande

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIOLEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 35 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 48 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

Le 1^{er} liv. A 15 c. contenant le grand cadre des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un spécimen gratuit à LAYTOU, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la liste des

115 CENTIMES la livraison avec carte colorée

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

ALPH. SÉGUELA, FILS

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

CAHORS. — 14, Avenue de la Gare, en face l'ancienne gare. — CAHORS

VIGNES AMÉRICAINES, ARBRES & ARBUSTES

Plants greffés : en alicante H. Bouschet, auxerrois-mèreau, et autres variétés du pays.

Producteurs directs : racinés et boutures tels que Othello, Herbemonts, Jacques, etc.

Boutures riparia : tomenteux et glabres pour le greffage sur table

Racinés riparia : pour le greffage sur table et la plantation à demeure.

Arbres fruitiers, Arbres et Arbustes d'ornement; Arbres pour avenues, Chênes truffiers

PÉPINIÈRES A GAILLAC

Constructions Rustiques, entreprise de jardins avec plans et devis. Rocailles Artificielles.

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ÉCOLE DE NOTARIAT

ENREGISTREMENT & HYPOTHÈQUES DE TOULOUSE

Fondée sur l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction Publique, en vertu d'un arrêté de M. le Ministre

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

Directeur : M. CLÉRI MALIGE

5, Rue du Sénéchal, 5

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain

NOTA. — Les heures des cours sont établies de manière à permettre aux élèves de travailler dans les études de notaires pour faire leur stage, et d'assister aux cours de la Faculté de Droit.

Les élèves qui désirent être admis, sont priés d'en donner avis au directeur. Les parents reçoivent chaque mois les notes méritées par leurs enfants